



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2025

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE
PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES
REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2026**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 8^e jour de décembre 2025, a adopté le règlement numéro 407-2025 intitulé « *Règlement concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2026* »;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au www.vsjs.ca. Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 10^e jour de décembre 2025.

Le directeur général et greffier,



Patrick Delisle, gma